

## **Conditions générales de vente**

### **1- Application**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les Conditions Générales de Vente ») sont applicables à toute vente de produits ou prestation de services réalisés par LMT BELIN. Toute passation de commande vaut acceptation intégrale et sans réserve des Conditions Générales de Vente par le client qui reconnaît en avoir pris entièrement connaissance.

Aucune dérogation aux Conditions Générales de Ventes ne sera admise sans l'accord exprès, écrit et préalable de LMT BELIN.

Toute condition contraire aux conditions générales de vente posée notamment par le client dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document sera inopposable à LMT BELIN, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance, sauf accord exprès, écrit et préalable de LMT BELIN. LMT BELIN se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des Conditions Générales de Vente. Le fait pour LMT BELIN de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des Conditions Générales de Vente ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### **2- Contrat**

Tout commencement d'exécution pour lequel un accord sur les éléments essentiels a été convenu avec le client, ou pour lequel il a été convenu avec le client d'en déterminer certains ultérieurement, constitue une relation contractuelle (ci-après « le contrat ») soumise aux conditions Générales de Vente. En règle générale il y aura contrat lorsqu'une commande aura été passée par le client et acceptée par LMT BELIN. Toute commande doit être établie par écrit et comporter au minimum les informations suivantes : référence produit, prix, lieu de livraison, lieu de facturation, dates d'application, conditionnement, conditions de règlement, prévisionnels de livraison, conditions de livraisons. LMT BELIN, se réserve le droit de subordonner la conclusion du Contrat à l'obtention de documents comptables, financiers et juridiques certifiés et, le cas échéant, de garanties de paiement.

### **3- Exécution du contrat**

#### **3.1 Commandes**

Toute commande passée auprès de LMT BELIN est ferme et définitive pour le client dès sa réception par LMT BELIN. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans l'accord exprès, écrit et préalable de LMT BELIN. Toute modification de l'un quelconque des termes d'une commande doit par conséquent faire l'objet d'un avenant de commande ou d'une nouvelle commande. En particulier toute modification d'un plan et logistique initial demandée par le client doit faire l'objet d'une renégociation des modalités de la commande. Une modification de la commande entraînant des surcoûts inhérents à cette situation seront facturés au client.

En cas d'annulation non acceptée par LMT BELIN, LMT BELIN se réserve le droit de facturer au client une indemnité égale au montant de la livraison non honorée et/ou des dommages subis. LMT BELIN se réserve le droit de refuser une commande.

#### **3.1.1 Commandes pour essai**

LMT BELIN appelle commande d'essai toute commande passée avec un client dans le but unique d'essayer les produits et découvrir leurs performances. Cet essai sera facturé s'il atteint les objectifs technico-économique définis à la commande. Au terme de 3 mois, et sans essais de la part du client, LMT BELIN facturera les outils envoyés.

#### **3.2 Livraisons**

Aucune livraison ne peut être effectuée sans commande préalablement acceptée par LMT BELIN. Les demandes de livraisons émises par le client en exécution des commandes engagent le client sur les dates et quantités de livraisons. Toutefois, les délais indiqués par LMT BELIN le sont à titre indicatif, sous réserve des dispositions spécifiques convenues par écrit dans le cadre de conditions particulières. Si l'expédition est retardée pour une cause quelconque, indépendante de la volonté de LMT BELIN, et que ce dernier y consente, le matériel est emmagasiné et manutentionné s'il y a lieu, aux frais, risques du client, LMT BELIN déclinant toute responsabilité à cet égard. Les délais de livraisons indicatifs courent à compter de la plus tardive des dates suivantes : celle de l'accusé de réception de commande, date à laquelle sont parvenus à LMT BELIN, les renseignements techniques (validations de plans...) l'acompte ou les fournitures que le client s'est engagé à remettre. LMT BELIN considère comme soldée une commande pour une livraison d'outils spéciaux avec un intervalle de tolérance de +/- 1 outil. (Au-delà de un outil commandé) Ainsi, sauf demande exprès du client de respecter le nombre d'outils spéciaux de sa commande, la commande sera considérée comme soldée. L'outil en plus pourra être facturé avec l'accord du client.

### **4- Prix**

Les prix s'entendent hors taxes pour des produits à retirer dans les sites de production de LMT BELIN, le client prenant à sa charge les frais de transport, de stockage intermédiaire, d'assurance, ainsi que les droits, impôts et taxes

applicables. Pour les produits standards, les prix applicables sont en vigueur pendant une durée de douze mois à compter du premier jour de l'année et sont susceptibles d'être modifiés chaque année ou à tout moment en fonction de différents facteurs ne dépendant pas de la volonté de LMT BELIN afin de préserver l'équilibre économique du contrat, notamment LMT BELIN dispose de la faculté de modifier les prix des produits à tout moment dans l'hypothèse d'une hausse significative du prix des matières premières composant les produits. Le client est averti des nouveaux tarifs au plus tard 60 jours avant leur entrée en vigueur.

Pour les produits spécifiques clients, la date de validité des prix est indiquée dans l'offre de LMT BELIN. Les réductions de prix doivent être expressément acceptées par LMT BELIN. Aucune réduction de prix accordée ne peut constituer un droit acquis pour des commandes ou projets ultérieurs. (Sauf contrat spécifique écrit et signé par le client et LMT BELIN). Toute réduction de prix ne sera appliquée que si toutes les factures correspondantes et servant de base au calcul ont été effectivement et intégralement réglées à l'échéance. LMT BELIN exige des quantités minimums pour les commandes d'outils dérivés de notre gamme standard carbure monobloc. La quantité établie pour ce type de produits est 3.

La méthode des MIF + BASE ne sera donnée que sur demande exprès du client, mais la règle sera de donner des prix par Quantité demandée par le client.

### **5- Paiement**

Les factures sont établies à la date de livraison : la date de livraison est la date de mise à disposition des produits au client, à son mandataire ou au transporteur, dans les sites de production de LMT BELIN. Les factures sont payables par VCOM ou traite à réception de la facture. Aucun escompte n'est accepté. LMT BELIN se réserve le droit d'exiger à tout moment le paiement comptant des sommes dues en cas d'incident de paiement ou compte tenu de la situation financière ou de la solvabilité dégradée du client. Toute somme ou partie du prix non payée à sa date d'exigibilité donne lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal. Ceci, à compter de la date d'exigibilité sans mise en demeure préalable et sans préjudice de la suspension de la livraison de toute commande en cours ou à venir, du paiement immédiat de toutes les factures non échues, de la réparation de tout préjudice, de l'application de la clause de réserve de propriété et de la résiliation du contrat. Conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce, le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité majorera de plein droit le montant TTC de la facture d'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Toute contestation du client sur tout ou partie d'une facture doit être portée sans délai par écrit à la connaissance de LMT BELIN en énonçant de manière précise et détaillée les raisons de la contestation. Ladite contestation ne peut suspendre le paiement de la facture concernée, le client restant par ailleurs tenu de payer les factures échues et non litigieuses. Toute déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client est traitée comme un défaut de paiement et entraîne toutes les conséquences d'un défaut de paiement, notamment l'application des pénalités de retard. Seuls les avoirs émis par LMT BELIN peuvent venir annuler partiellement ou totalement les factures émises.

LMT BELIN se réserve le droit de compenser toute somme due et de retenir tout équipement, plan, outillage, confiés par le client pour la production des produits en cas d'incident de paiement.

L'ensemble des frais judiciaires ou extrajudiciaires et honoraires de conseil encourus par LMT BELIN pour le recouvrement des sommes dues est à la charge exclusive du client.

### **6- Transport, douane, assurances**

Sauf disposition contraire précisée à la commande, la livraison sera réputée effectuée à la mise à disposition dans les établissements du client. Toutes les opérations de transport, d'assurance, de douane, de manutention sont à la charge et aux frais exclusifs du client, auquel il incombe de vérifier l'état des marchandises à l'arrivée et d'exercer, le cas échéant, les recours vis à vis des transporteurs dans un délai de 48 heures et de 10 jours vis à vis du vendeur. Dans le cas d'une expédition qui aurait été faite franco, les recours, vis-à-vis du transporteur et du vendeur, sont dans les mêmes délais que ci-dessus. Le franco de port est valable pour toute commande d'un montant minimum de 1000€ HT net (remises déduites). En dessous de ce montant le port sera facturé sauf accord exprès entre LMT BELIN et son client.

### **7- Transfert des risques**

Le transfert des risques s'opère à la livraison des produits, qu'ils soient ou non retournés, c'est-à-dire lorsque ceux-ci sont mis à disposition du client, de son mandataire ou de son transporteur, dans les sites de production de LMT BELIN. Le client s'engage par conséquent à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation des produits et à souscrire toute assurance couvrant les risques encourus par les produits.

## **8- Réserve de propriété**

Les produits restent la propriété de LMT BELIN, jusqu'à l'accomplissement par le client de toutes ses obligations, en particulier jusqu'au complet paiement du prix des produits, défini sur les factures, taxes, pénalités et autres sommes quelconques. Par paiement du prix, il faut entendre soit la remise d'espèces, soit l'encaissement effectif des chèques, soit le virement crédité au compte de LMT BELIN. A défaut de paiement intégral du prix, quinze jours après mise en demeure restée infructueuse, LMT BELIN pourra, à tout moment, reprendre les produits non intégralement payés chez le client. Les produits livrés non intégralement payés devront par conséquent être individualisés et ne pas être mélangés avec d'autres produits. Ils devront être stockés dans un endroit adapté, répondant notamment aux normes de sécurité dans leur conditionnement d'origine. La reprise par LMT BELIN des produits livrés non encore intégralement payés engage le client à réparer le préjudice résultant de la dépréciation et en tout état de cause de l'indisponibilité des produits concernés.

Le client étant autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son activité, à revendre les produits, il cède à LMT BELIN toutes les créances nées à son profit de la vente au tiers acquéreur. LMT BELIN pourra donc reprendre la marchandise non payée entre les mains des sous acquéreurs ou en exiger le paiement direct de la part de ceux-ci. Le client s'engage par conséquent à informer les sous acquéreurs de l'existence de la clause de réserve de propriété grevant les produits. Jusqu'à complet paiement du prix, le client ne pourra pas donner les produits en gage, ni les échanger, ni les transférer en propriété à titre de garantie. Le client avertit immédiatement LMT BELIN par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire.

En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client s'engage à participer activement à l'établissement d'un inventaire des produits se trouvant dans ses stocks et dont LMT BELIN revendique la propriété ou le paiement et à l'assister dans la procédure de revendication introduite auprès de l'administrateur judiciaire. A défaut, LMT BELIN aura la faculté de faire constater l'inventaire par huissier, aux frais du client.

En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire, le client élève toutes les protestations à l'égard du tiers et prend toutes les mesures conservatoires et d'exécution.

En cas de paiement partiel, celui-ci s'imputera d'abord sur les pénalités de retard, les intérêts et les créances les moins anciennes.

## **9- Retour**

Aucun retour de produit ne sera accepté à défaut d'accord exprès, écrit et préalable de LMT BELIN, qui devra être informé de la réclamation de retour du client dans un délai maximum de quinze jours suivants la livraison des produits. Passé ce délai, aucune demande de retour ne sera recevable. Cette réclamation devra être adressée par écrit et mentionner obligatoirement le code client, le numéro du bon de livraison, la référence du produit et la quantité, le motif exact de la demande de retour et un descriptif détaillé de l'état du produit. Les produits ayant subi une modification ou toute autre altération ou des conditions de stockage ou de manipulation non-conformes ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un retour.

Aucun retour ne sera accepté dans un conditionnement autre que le conditionnement d'origine.

Les retours acceptés par LMT BELIN, donnent lieu à l'établissement d'un avoir et/ou au remplacement des produits à l'identique, à l'exclusion de toute indemnité et de la résolution du Contrat.

En cas d'émission d'un avoir, le montant de celui-ci sera calculé dans la limite du montant initialement facturé. Les retours se font aux frais exclusifs du client et à ses risques et périls dès leur mise à disposition dans les sites de production de LMT BELIN. En cas de retour imputable au client, et autorisé par LMT BELIN, cette dernière facturera des frais de remise en stock d'un montant forfaitaire de 15% HT du montant initialement facturé. Les retours acceptés ne suspendront pas le délai de paiement de la commande concernée.

## **10- Garantie - Responsabilité**

LMT BELIN garantit ses produits pendant une période de 12 mois à compter de la date de livraison des produits, soit à compter de leur mise à disposition du client, de son mandataire, ou de son transporteur, dans les sites de production de LMT BELIN. Cette garantie porte conte tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut établi par le client dans la conception, les matières ou la fabrication des produits.

Cette garantie est exclue notamment en cas de matière fournie par le client ou par un tiers à la demande du client, de conception imposée par le client ou non réalisée par LMT BELIN, de défaut non identifiable au moment de la conception des produits, d'installation, d'usage ou d'exploitation non

conformes aux spécifications des produits concernés, de modification des produits, de détérioration ou d'accident provenant de négligences, de défaut d'entretien ou de surveillance du client, de stockage non conforme aux spécifications de LMT BELIN, ainsi que de tout cas de force majeure ou cas fortuit.

Dans tous les cas, la garantie de LMT BELIN se limite au remplacement des produits à l'exclusion du paiement de tous dommages et intérêts. Elle ne couvre pas les frais de transport, de démontage et remontage des produits incriminés ainsi que tous les frais annexes, ces derniers restant à la charge exclusive du client.

LMT BELIN ne peut donc être tenu à indemnisation de tout dommage immatériel tel que manque à gagner, perte de bénéfice, inutilisation totale ou partielle, atteinte à l'image, subi par le client.

Dans tous les cas, la garantie de LMT BELIN ne pourra aller au-delà de celle accordée par sa police d'assurance responsabilité civile. En cas d'engagement de LMT BELIN quant à l'atteinte des résultats industriels ou économiques, un accord particulier est régularisé avec le client. En tout état de cause, le défaut d'atteinte de résultats, entrainera le retour des outils. (Après expertise de nos techniciens).

## **11- Propriété industrielle**

LMT BELIN conserve intégralement la propriété industrielle et intellectuelle de ses études, plans et documents. Ils ne peuvent être ni utilisés, ni recopiés, ni reproduits, ni transmis, ni communiqués ou cédés à des tiers : ils doivent à ce titre être restitués sur simple demande, même si une participation aux frais d'études a été demandée au client. Les droits de propriété industrielle ou intellectuelle (brevet, droits d'auteur, savoir-faire, modèles, dessins, plans, échantillons, projets, études...) restent la propriété exclusive de LMT BELIN.

Dans l'hypothèse d'une annulation de commande, LMT BELIN se réserve le droit de facturer au client le remboursement de ses frais d'étude et de déplacement.

En cas de produits fabriqués par LMT BELIN, sur la base de dessins, plans, ou modèles fournis par le client, ce dernier s'engage à garantir LMT BELIN contre tout risque de revendication et d'action judiciaire en contrefaçon ou en concurrence déloyale notamment, de la part de tiers en matière de propriété industrielle, intellectuelle ou artistique.

## **12- Confidentialité**

Le client s'engage à garder strictement confidentiel et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation préalable ou écrite de LMT BELIN, toute information que ce dernier lui a transmise ou révélée. Par information, il faut entendre, les documents, spécifications, formulaires, dessins, plans, échantillons, matières, données techniques, savoir-faire, pièces, outils, prototypes...qui lui auraient été transmis ou auxquels il aurait eu accès.

## **13- Force majeure**

LMT BELIN ne pourra pas être tenu responsable dans le cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations contractuelles due à un événement de force majeure.

Par événement de force majeure on entend tout événement extérieur au contrôle raisonnable de LMT BELIN, que ces derniers affectent LMT BELIN, ses fournisseurs ou sous-traitants intervenant dans la fabrication, le stockage, le transport ou la distribution des produits ou de leurs composants, tels que, et sans que cela soit limitatif :

- calamités naturelles, telles que tremblements de terre, inondations, épidémie, ouragan ;
- état de guerre, déclarée ou non, couvre-feu ;
- accidents graves tels qu'incendie, explosions ;
- troubles civils, tels qu'insurrections, révoltes, grèves de toute nature, manifestations publiques et sociales ;
- dispositions prises par les autorités, telles embargo, prohibitions, quarantaines, réquisitions ;
- saturation ou indisponibilité des moyens tels que l'énergie, les matières premières, les transports...

## **14- Loi applicable et juridiction**

Les conditions Générales de Vente sont régies par le droit français, tant pour leur validité que pour leur exécution ou interprétation. Pour tous différends relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résolution des Conditions Générales de Vente, les parties donnent compétence exclusive aux tribunaux compétents du siège social de LMT BELIN France (Lavancia-Epercy) même en cas de pluralité de défendeurs, de référés, ou d'appel en garantie, et sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister dans les documents commerciaux et administratifs d'une partie puissent faire obstacle à l'application de la présente condition.